

PETITS GIBIERS AU MAROC

Tourterelles, bécassines, cailles et perdreaux au chien d'arrêt.

Le Maroc compte plus de 33 millions d'habitants pour une superficie de 446 550 km. Sa capitale est Rabat mais la plus grande ville est Casablanca. Les montagnes occupent plus des deux tiers du territoire marocain et atteignent des hauteurs non négligeables avec plusieurs sommets qui franchissent la barre des 4 000 m. Le Maroc profite de sa proximité avec l'Europe qui favorise les échanges et lui permet ainsi d'être une des économies les plus fortes d'Afrique.



GIBIER :

- **Tourterelles** : du 26 juillet au 07 septembre.

Journées autorisées de chasse : Vendredi, Samedi, Dimanche et lundi. Deux passées par jour de chasse.

Région de chasse : **Taroudant (aéroport d'arrivée : Agadir ou Marrakech).**

Quota par chasseurs : 100 oiseaux par jour

- **Bécassines** : du 5 octobre au 28 février.

Journées autorisées de chasse : Toute la semaine.

Région de chasse : **Nord de Rabat (aéroport d'arrivée : Rabat ou Casablanca)**

Chasse devant soi et battues.

Quota par chasseur : 20 oiseaux par jour.

- **Cailles** : du 5 octobre au 28 février.

Journées autorisées de chasse : Vendredi, Samedi, Dimanche et lundi.

Région de chasse : **Nord de Rabat (aéroport d'arrivée : Rabat ou Casablanca)**

Quota par chasseur : 20 oiseaux par jour.

- **Perdreaux** : du 5 octobre au 28 février.

Journées autorisées de chasse : Toute la semaine.

Prélèvement journalier autorisé par chasseur : 5

Perdrix supplémentaire : 40 €.

Région de chasse : **Nord de Rabat, Marrakech, Béni-Mellal et Taroudant (aéroport d'arrivée : Rabat, Tanger, Casablanca, Marrakech ou Agadir)**



ACCES :

Accès par avion : l'aéroport d'arrivée est choisi en fonction de la région de chasse

MODES DE CHASSE :

Au poste ou au chien d'arrêt sur de magnifiques territoires spécialement aménagés (champs de trèfle, luzerne, betteraves...)

Très grosse densité de gibier. N'hésitez pas à venir avec votre (ou vos) chien(s), Sinon les gardes mettront les leurs à votre disposition...



LE LOGEMENT

Selon la région et le secteur retenu, le logement se fait en hôtel 4* ou 3* ou en villas

Temps de route entre l'hôtel et le territoire entre 35 min et 1h30

VOGS CHASSATLAS – 11 Rue de Pommier 62 158 HUMBERCAMPS.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97 - Courriel : info@chassatlas.com - Site internet : www.chassatlas.com.

Agence de voyages LIC.075 95 0440 – code APE : 7911Z - TVA : FR 25 305 421 059 00067 R.C.S Arras - S.A.R.L au capital de 77 290 €

APST : N IM092100027 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox Europe Underwriting Limited, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris

PRIX PAR PERSONNE BASE 3 CHASSEURS MINIMUM

Pour les groupes de plus de 6 chasseurs devis personnalisé (nous interroger)

3 jours de chasse, 4 nuits	4 jours de chasse, 5 nuits	5 jours de chasse, 6 nuits
2 640 €	2 980 €	3 320 €
Journée supplémentaire : 340 €		

LE FORFAIT COMPREND :

- l'accueil et l'assistance à l'aéroport de l'arrivée,
- les formalités pour l'obtention du permis de chasser et de dédouanement des armes,
- l'hébergement durant 4, 5 ou 6 nuits, en hôtel 3* sur la base de la chambre single,
- la pension complète du jour d'arrivée au petit déjeuner du jour du départ,
- l'organisation de la chasse avec les services d'un guide pour 2 chasseurs.
- la licence de chasse et le permis de chasser
- les frais de dossier
- Les taxes d'abattage
- **Notre garantie financière obligatoire en tant qu'agent de voyage vous protégeant d'une éventuelle défaillance de notre société.**

LE FORFAIT NE COMPREND PAS :

- le billet d'avion pour se rendre au Maroc
- les frais pour le bagage supplémentaire et/ou le forfait arme,
- le supplément hotel 4* soit 50 € par nuit par personne
- les boissons et extra aux menus
- les dépenses personnelles, téléphone et bar,
- les pourboires aux auxiliaires de chasse et personnel du lieu d'hébergement,
- les cartouches à régler sur place 20 € la boîte de 25.
- la location d'un fusil (50 €/jour),
- si vous venez avec vos propres chiens: les croquettes.
- le supplément pour l'assistance d'un guide avec son chien sur demande, soit 40 € par jour par chien,
- si vous venez avec vos propres chiens: pension, transport à la chasse, soit 40 € par jour par chien,
- en sus également et si nécessaire, les assurances responsabilité civile chasse, annulation et autres.
- tarif personne accompagnante : 170 € par jour



DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR CHASSER AU MAROC :

- Votre passeport international ou votre carte d'identité en cours de validité
- Votre carte Européenne d'armes à feu en cours de validité.
- Votre permis de chasser
- Attestation d'assurance responsabilité civile chasse obligatoire

Formalités pour les chiens : pour chaque chien, son propriétaire doit pouvoir présenter un passeport Européen pour animal de compagnie attestant notamment la vaccination contre la rage (obligatoire) de plus d'un mois et de moins d'un an, le titrage antirabique avant votre départ de France et au moins un 30 après la vaccination ainsi qu'un certificat de bonne santé daté de moins de 10 jours avant votre arrivée au Maroc.

Interdit au Maroc

- l'importation de munition
- l'exportation du gibier

VOGS CHASSATLAS – 11 Rue de Pommier 62 158 HUMBERCAMPS.

Tel. (+33) 03 21 07 98 97 - Courriel : info@chassatlas.com - Site internet : www.chassatlas.com.

Agence de voyages LIC.075 95 0440 – code APE : 7911Z - TVA : FR 25 305 421 059 00067 R.C.S Arras - S.A.R.L au capital de 77 290 €

APST : N IM092100027 – Garant : APST, 15 av. Carnot 75017 Paris - Assureur : Hiscox Europe Underwriting Limited, 19 rue Louis Le Grand 75002 Paris